

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 260-24 C

Objet : RS - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et la Fédération française de ski / Paco Rassat

• date de convocation le 13 décembre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Tumar à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 11

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 260-24 C

objet **RS - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et la Fédération française de ski / Paco Rassat**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que le Schéma de développement touristique (SDT) 2024/2030 a été approuvé au Conseil Communautaire du 19 septembre 2024.

Ce schéma porte une ambition forte pour le rayonnement du territoire et le développement de la marque de Grand Chambéry : Chambéry Montagnes. Parmi les actions développées dans ce document stratégique, un accent est mis sur le soutien aux trois filières d'excellence que sont le vélo, la randonnée/trail et le ski nordique et alpin. Dans ce cadre, l'agglomération de Grand Chambéry, chargée du rayonnement du territoire, innove par la mise en place d'un nouveau dispositif de partenariat avec des athlètes de haut niveau afin d'augmenter la visibilité de la destination.

D'une part, l'équipe i3 Ski Team, issue du Club des Sports de La Féclaz, est composée d'une dizaine de fondeurs longue distance dont le camp de base se situe à La Féclaz (commune des Déserts). L'objectif pour ces jeunes de U19 à U23, est de réaliser des performances sur les circuits nationaux et internationaux tout en communiquant sur leurs activités.

D'autre part, Paco Rassat, à travers la Fédération française de ski, natif de Chambéry, licencié du Ski Club des Aillons, est un jeune athlète de ski alpin retenu en équipe de France qui réalise des performances au niveau international. La Fédération française de ski travaille avec la régie publicitaire Publiski pour la commercialisation des espaces publicitaires sur les coiffes de ses athlètes.

Paco Rassat et les membres de l'équipe I3 Ski Team sont attachés au territoire de Grand Chambéry comme à leurs clubs et représentent des exemples pour les jeunes générations de sportifs. A travers ce partenariat, les athlètes souhaitent participer à la mise en valeur du territoire, tout au long de l'année, en compétition comme à l'entraînement, en cohérence avec l'ambition des axes du Schéma de développement touristique. Ils porteront les couleurs de la marque Chambéry Montagnes et de ses 38 communes.

Il est proposé de conclure des conventions de partenariat permettant :

- de rendre plus visible la marque Chambéry Montagnes,
- de renforcer l'action de rayonnement de Grand Chambéry,
- de diffuser la marque au niveau local, national et international,
- d'animer les réseaux sociaux et de fournir du contenu en adéquation avec la filière d'excellence.

Chaque projet de partenariat prévoit une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 €. Ainsi, Grand Chambéry versera :

- 10 000 € au Club des Sports de La Féclaz dans le cadre du partenariat avec l'équipe i3 Ski Team,
- 10 000 € dans le cadre du partenariat avec Paco Rassat, répartis ainsi :
 - o 4 500 € TTC à Publiski (régie publicitaire de la Fédération française de ski),
 - o 5 500 € net au Club des Sports des Aillons-Margéraz.

En conséquence, dans l'objectif de faire rayonner la destination, les 38 communes du territoire et la marque Chambéry Montagnes, il est proposé d'approuver les conventions de partenariat ci-annexées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu les délibérations n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030,

Vu l'avis de la commission tourisme du 12 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** les conventions de partenariat avec l'équipe i3 Ski Team (via le Club des Sports de La Féclaz), et avec Paco Rassat (via le Ski Club des Aillons pour la saison estivale et les intersaisons) et la Fédération française de ski et Publiski pour la saison hivernale 2024/2025,

Article 2 : **d'attribuer** une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 € dans le cadre du partenariat avec l'équipe i3 Ski Team selon les modalités définies ci-dessus,

Article 3 : **d'attribuer** une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 € dans le cadre du partenariat avec Paco Rassat selon les modalités définies ci-dessus,

Article 4 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **260-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et la Fédération française de ski / Paco Rassat
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	convention club aillons, convention club féclaz, convention publiski

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32688H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32688H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024